

**Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07**

Toulon, le 4 août 2026

Objet : Demande de mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises varoises touchées par les incendies

Monsieur le Premier ministre,

L'Union Patronale du Var souhaite attirer votre attention sur les conséquences économiques majeures des incendies qui ont récemment frappé notre département.

Au-delà des dégâts matériels considérables, de nombreuses entreprises – commerces, artisans, exploitants agricoles, professionnels du tourisme, TPE et PME – voient aujourd'hui leur activité fortement fragilisée. Certaines sont confrontées à des pertes d'exploitation importantes, à une baisse brutale de leur fréquentation ou encore à des difficultés d'accès à leurs sites.

En lien avec les acteurs économiques du territoire, l'Union Patronale du Var s'est immédiatement mobilisée afin d'accompagner les entreprises concernées, de recenser leurs difficultés et de faire remonter leurs besoins auprès des partenaires institutionnels.

Face à cette situation exceptionnelle, nous sollicitons la mise en œuvre de mesures d'urgence, en complément du travail déjà entrepris par Monsieur le préfet du Var, coordonnant les chambres consulaires et l'URSSAF notamment, afin de permettre de préserver le tissu économique local et les emplois.

Nous appelons notamment à :

- une simplification et un assouplissement des démarches administratives auxquelles sont confrontées les entreprises sinistrées ;
- la mise en place de dispositifs exceptionnels d'aide à la reprise d'exploitation et à la relance de l'activité ;
- l'accélération du traitement des demandes d'indemnisation (délais de traitement et de remboursement) par les compagnies d'assurance et notamment un engagement de la part de France Assureur ;
- un accompagnement renforcé des entreprises les plus durement touchées afin d'éviter les cessations d'activité ;
- une communication rapide et efficace de l'état à destination des touristes qui seraient enclins à renoncer à leurs vacances dans notre département ;

- une indemnisation, même symbolique, des entreprises qui se sont engagées durant cette période de lutte contre les incendies en mettant à disposition notamment du matériel ou encore des moyens humains.

Dans ces circonstances, la rapidité d'intervention des pouvoirs publics sera déterminante pour permettre à nos entreprises de retrouver des conditions normales d'exploitation et préserver la vitalité économique de notre territoire.

L'Union Patronale du Var demeure pleinement mobilisée aux côtés des entrepreneurs et se tient à la disposition de vos services pour contribuer à l'identification des besoins du terrain et à la mise en œuvre des dispositifs qui pourraient être décidés.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Véronique MAUREL
Présidente
Union Patronale du Var

Contact : Christelle CAILLAUD – Secrétaire Générale – c.caillaud@upv.org / 06.25.75.13.15